

## CHAMBRE DES COMMUNES

Présidence de l'hon EDGAR M. RHODES,  
Orateur.

Mercredi, 16 mars 1921.

La séance est ouverte à trois heures.

### DEPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Par M. COCKSHUTT: Le premier rapport du comité des banques et du commerce.

Par sir HENRY DRAYTON: Le rapport des délibérations de la conférence sur la finance internationale.

### QUESTIONS

Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.

### AMÉLIORATIONS DU SERVICE SUR LE CHEMIN DE FER DE GASPÉ

L'hon. M. MARCIL (Bonaventure) demande:

1. L'attention du Gouvernement a-t-elle été attirée sur la proposition suivante du Board of Trade de Québec au président et aux membres de la commission des chemins de fer, le 3 février 1921:

"Nous prions la commission d'user de son influence en faveur des tentatives que fait actuellement le Board of Trade de Québec pour remédier à la situation pénible dans laquelle la population de la péninsule gaspésienne—près de 80,000 âmes—se trouve en raison du mauvais service de chemin de fer et de l'absence d'un service de wagons-glacières, que réclament leurs pêcheurs,—lesquelles, depuis deux cents ans, sont au nombre des plus importantes du monde entier—afin qu'elles puissent avoir l'occasion de fournir aux villes canadiennes un approvisionnement peu coûteux de poisson frais, et rapporter en même temps aux pêcheurs de la côte de Gaspé un prix équitable pour leurs prises. Ces pêcheurs obtiennent maintenant un cinquième de ce que reçoivent les pêcheurs de Prince-Rupert, qui ont ces moyens de transport. Nous suggérons que le gouvernement fédéral devrait acquérir les deux cents milles de chemin de fer entre Matapédia et Gaspé, qui se trouve sur tout son parcours en vue des bateaux pêcheurs, et en faire une partie des chemins de fer de l'Etat."

2. Et dans l'affirmative, doit-on décider quelque chose?

L'hon. J. D. REID (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Oui.

2. Le Gouvernement n'est pas en mesure d'opérer le rachat de ces voies ferrées à l'heure qu'il est.

### LE CHEMIN DE FER DE QUÉBEC AU SAGUENAY

M. CASGRAIN demande:

1. Quand l'Etat a-t-il pris la gestion du chemin de fer de Québec au Saguenay?

2. Combien ce chemin de fer a-t-il transporté de voyageurs, du 17 mars 1920 à aujourd'hui?

3. Quelles ont été les recettes nettes de cette ligne, depuis cette date?

4. Quels salaires sont payés tous les mois aux différents agents de gare ou gardiens, sur la ligne de chemin de fer?

L'hon. J. D. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Par décret du 24 septembre 1919, le chemin de fer de Québec au Saguenay est passé aux mains de l'administration des chemins de fer nationaux canadiens, qui en fera l'exploitation. Comme le chemin était encore en voie de construction et que les entrepreneurs l'exploitaient eux-mêmes, cet arrangement s'est continué jusqu'au 1er octobre, 1920, date de l'achèvement des travaux et de la mise en fonctionnement de la voie par l'administration des chemins de fer nationaux canadiens.

Du 1er mars au 31 décembre 1920, le nombre des voyageurs transportés fut de 39,742.

3. Du 1er au 31 décembre 1920, le déficit dans l'exploitation fut de \$35,869.62.

4. Le tarif ordinaire.

### DOCTEUR MICHEL FISET

M. LAVIGUEUR demande:

1. Combien le ministère des Postes ou tout autre ministère a-t-il payé au docteur Michel Fiset, de Québec, depuis le 18 avril 1914?

2. Combien de rapports le docteur Fiset a-t-il faits au ministère des Postes ou tout autre ministère depuis sa nomination par décret du conseil du 18 avril 1914?

3. Quel temps le docteur Michel Fiset est-il censé donner à ses fonctions, pour lesquelles il reçoit un traitement de \$2,800 par année?

4. D'autres fonctionnaires occupent-ils une position analogue à celle du docteur Fiset en d'autres parties du Canada? Dans l'affirmative, qui, et où?

5. Le ministère des Postes a-t-il l'intention de maintenir le docteur Fiset dans ses fonctions et au traitement de \$2,800 par année?

L'hon. sir HENRY DRAYTON (ministre des Finances):

Les ministères en général:

1, 2, 3, 4 et 5, aucuns renseignements.

Le ministère des Postes:

1. Les salaires, \$19,234.44; indemnité, \$304.00

2. Aucun qui soit à la connaissance du département.

3. Tout son temps.

4. Non.

5. La mise à la retraite de M. le docteur Fiset a été proposée pour compter du 31 mars 1921.

Le ministère de la Marine et des Pêcheries:

1. 1914, \$64.50.

2, 3, 4 et 5, aucuns renseignements.